

L'exclusion, c'est la réussite, la défaite, c'est la victoire : une rentrée orwelienne à l'élysée et dans les ministères.

Notre rentrée s'est ouverte d'une bien étrange manière : l'Éducation Nationale (comme les autres ministères avait, depuis plusieurs semaines, à sa tête une ministre démissionnaire. Cela n'a pas empêché des annonces, notamment la poursuite de la mise en place des groupes de niveaux (qui sont déjà un gros échec, CF article) et l'expérimentation de la « pause numérique ».

La politique présidentielle avait pourtant été rejetée à l'issue des élections législatives cet été. Las, le président Macron compte bien poursuivre sa politique désastreuse de casse des services publics, et de tri social dans l'éducation !

En témoigne la récente nomination au ministère de l'Éducation Nationale de l'ex députée macroniste des Français-es de l'étranger, Mme Genetet, grande novice des sujets d'éducation, et de M. Portier, lobbyiste de l'enseignement privé, comme ministre délégué à la réussite scolaire et l'enseignement professionnel.

A l'heure des élections de délégués, CVC et CVL, comment donner aux élèves le goût de l'exercice de leurs droits démocratiques quand l'actualité leur renvoie de si mauvais exemples ?

En tant que CPE, nous avons à cœur d'œuvrer pour l'émancipation, la réalisation, la réussite des élèves. Les défis sont nombreux pour mettre en échec les tentatives de les trier, de les orienter trop précocement, de les cantonner à leur origine sociale, de les mater (CF choc d'autorité)...

Seule notre capacité à créer du commun entre collègues nous permettra de répondre à ces attaques. Or on nous annonçait l'année dernière la fin des réunions de bassin.

Le cadre syndical permet (encore !) de créer du collectif. C'est une chose essentielle dans un quotidien où nous sommes parfois bien isolés. Adhérez, entrez dans l'action syndicale. Participez aux stages syndicaux ! Notre prochain stage à destination des CPE aura lieu le 10 décembre à Caen.

La persistance de nos droits n'est due qu'à l'exercice que nous en faisons.

Julien VANHÉE

SOMMAIRE

- p.2 Choc des savoirs
- p.3 Harcèlement et Pause Numérique
- p.4 Actualité : SNU, Formation, Démocratie
- p.5 Mouvement et Carrière
- p.6 Stagiaires et Formation Continue
- p.7 Syndicalisation et Stage du 10 décembre 2024
- p.8 Secteur CPE et Adhésion

VOTRE SECTION SYNDICALE | SNES-FSU Normandie

Claire-Marie Feret
Secrétaire académique du SNES-FSU Normandie

PÉRIMÈTRE CAEN :
206 rue Saint-Jean
14000 CAEN
Tél. : 02 31 83 81 60

www.normandie.snes.edu
normandie@snes.edu

PÉRIMÈTRE ROUEN :
14, bd des Belges
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 98 26 03

Choc des savoirs au collège : petit frère jumeau du lycée Blanquer

La mise en place plus ou moins imposée par les chef.fe.s d'établissement des groupes de niveaux pour les niveaux 6ème et 5ème a des conséquences sur les EDT des classes. Nos élèves de 6ème sont perdus, les professeur.e.s principaux n'ont pas tous les élèves, les enseignants se voient imposer des remplacements au pied levé. Après un mois, les équipes sont déjà épuisées, entre les groupes de niveaux, la fluence, les évaluations nationales....

Nos élèves sont perdus face à des EDT qui changent constamment, se sentent stigmatisés en fonction de leur groupe. Les enseignant.e.s sont déjà épuisé.e.s face au surcroît de travail engendré par cette réforme, alors qu'en ce début d'année scolaire iels doivent faire passer la fluence, les évaluations nationales.

Les vies scolaires se retrouvent directement impactées par la mise en place de cette réforme, les EDT des élèves sont complexes et les permanences se multiplient, avec notamment la présence 8h 18h dans les REP, qu'exceptionnellement assurée par les professeur.e.s.

Le collège pour toutes et tous est le dernier lieu où l'ensemble des jeunes grandissent et travaillent ensemble. Cette réforme de Gabriel Attal, ministre éphémère, met à mal le collège en instaurant une ségrégation entre les élèves en difficulté et les autres, constituant un renoncement à toute ambition émancipatrice de l'École.

Le SNES-FSU exige l'abandon du « Choc des savoirs ». La démocratisation est un enjeu social majeur qui doit faire l'objet d'un projet éducatif permettant la réussite de l'ensemble des jeunes. Elle nécessite de conforter le service public d'éducation et exige un investissement budgétaire d'une tout autre ambition que celui qui se profile.

Non au « choc des savoirs »

~~« Choc des savoirs »~~

NOUS NE TRIERONS

PAS

NOS ÉLÈVES

#NousNeTrieronsPasNosÉlèves



Au lycée : mise au pas de la jeunesse !

La mise en place des stages de seconde obligatoires, dans la précipitation se sont heurtés à la concurrence avec les stages des lycées professionnels et avec les inégalités sociales et territoriales. Dans certains établissements, les élèves sans stage se sont vus proposer des organisations décousues. De quoi mettre à mal l'organisation des vies scolaires par l'impréparation du gouvernement. A cela s'ajoute, les classes engagées, **dispositif largement rejeté par le SNES-FSU qui témoigne de la volonté d'uniformisation de la jeunesse.**

A la rentrée 2024, chaque département expérimente la création d'une classe Prépa-Seconde, une nouvelle façon de stigmatiser et trier les élèves. Sous couvert de bienveillance, ce dispositif masque en fait la volonté de trier socialement et scolairement les élèves pour orienter davantage en CAP, quel que soit le statut, et en bac pro par apprentissage. C'est un renoncement scolaire pur et simple pour une partie de la jeunesse.

Au lycée professionnel, en 2023, la gratification des stages annoncée et impréparée est un véritable fiasco et a engendré une charge de travail pour les personnels et des retards de paiement pour les élèves. En 2024, le nombre d'heures de cours diminue au profit de l'allongement des PFMP, pour les 2nde et les 1ere et la mise en place du parcours différencié pour les élèves de Terminale. Ce parcours différencié a des conséquences à la fois sur l'organisation des établissements : EDT modifié, prise en charge des élèves par les AED, ...

En 6 ans et deux réformes, les élèves de Bac Pro ont l'équivalent d'une demie année de cours en moins.

Autre mesure du choc des savoirs, la refonte de la carte des formations assignera les élèves socialement et géographiquement. Les groupes de niveaux sont également évoqués dans les nouvelles grilles horaires de bac pro et parfois mis en place à marche forcée par les chef.fe.s et IPR !

Harcèlement: une lutte nécessaire mais sans moyens supplémentaires

Le programme pHARe, mis en place dans les écoles, collèges (2022) et lycée (2023) se renforce cette année avec la formation de l'ensemble des enseignant.e.s et plus uniquement les équipes ressources. Les AED semblent pour le moment exclu.e.s de cette formation ! Dans notre académie, la formation s'effectuera sur des demi-journées en présentiel. Les personnels devront en amont effectuer une formation de 3h en distanciel asynchrone avec un lien vers le parcours m@gistère de lutte contre le harcèlement. Sur quel temps ? Le questionnaire harcèlement mis en place dans la précipitation en octobre 2023 avec l'injonction de le faire passer à tous les élèves sur 2 heures banalisées sera de nouveau mis en place cette année

Aucune information à ce jour sur le déroulé de passation !

La prévention du harcèlement en milieu scolaire souffre, comme bien d'autres missions de service public, d'un manque évident de personnels. Pour rappel, aucune création de postes de CPE pour la rentrée 2024 et 3 suppressions dans notre académie, manque criant de postes médico-social, et suppression de 1100 postes d'AED au niveau national !

Les collègues se trouvent souvent démuni-es face à ce phénomène complexe et insidieux

Pour le SNES-FSU, l'efficacité de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire repose sur des moyens, des temps de concertation, des équipes pluridisciplinaires.

Magali GOUJU

« Pause numérique », un slogan qui fait écran.

Depuis 2018, la loi interdit très officiellement l'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte des collèges. De fait, dans la très grande majorité des établissements, la règle de l'interdiction fonctionne, et donne lieu à un travail éducatif. Mais la désormais ex-ministre Mme Belloubet perpétue le désormais traditionnel décalage entre discours politique et réalité de terrain que l'on constate à chaque rentrée scolaire.

L'idée affichée est que les élèves déposent leur téléphone à l'entrée des établissements et le récupèrent à la sortie. Un dispositif qui est mis en place, nous dit-on, par 200 collèges « volontaires » (certains l'ont pourtant découvert -avec surprise !- à la rentrée). C'est le choix de la contrainte plutôt que de l'éducatif, avec les habituelles stratégies de contournement que pourront mettre en place les élèves (et leur famille ?) pour garder un moyen de communication dans le cadre scolaire : 2d téléphone par exemple... Devra-t-on bientôt fouiller les élèves pour s'assurer de leur sincérité ?

En outre, cette expérimentation, dont on nous promet la généralisation pour janvier 2025 pose des questions matérielles et humaines : comment fournir tous les établissements en casiers sécurisés et suffisants pour recueillir les téléphones de tous les élèves, à l'heure où les finances des départements et régions sont sous tension ? (Le prix de ces casiers a par ailleurs flambé depuis l'annonce ministérielle !) De plus, gérer la dépose et la récupération des portables nécessite du personnel. Ce sera l'occasion, probablement, de rajouter une charge à la vie scolaire, dont les dotations en personnel diminuent régulièrement. Sans parler des problématiques de casse ou de vol qui pourraient découler du stockage de ces appareils.

Pour le SNES FSU, la généralisation de cette mesure n'est pas envisageable en l'état. Une telle orientation doit être discutée et partagée en amont avec les représentants des personnels et des parents.

Clarisse MACÉ

SNU, le ministère s'obstine !

Suite au rapport de la Cour des comptes publié le 13 septembre sur le Service national universel, qui ne fait que conforter les dénonciations portées par la FSU, le ministère dans un communiqué contre-feu balaye les critiques et annonce une généralisation par étapes.

Ce rapport souligne que le séjour de cohésion des «classes engagées» supprime 2 semaines de cours aux 36 dues aux élèves chaque année scolaire comme indiqué dans le code de l'éducation. "Dysfonctionnements" et "encadrants trop peu formés" confortent nos craintes d'une mise en danger des jeunes dans ces séjours. Il constate aussi un dispositif "aux objectifs incertains", un budget "largement sous-estimé" et une généralisation "non-préparée" dont le coût est estimé entre 3,1 et 5 Mds€.

Clarisse MACÉ

Formation continue des CPE

L'émoi suscité l'année dernière par de très nombreux collègues suite à la convocation en dehors du temps de service et en visio pour nos journées de formation (académique et de bassin) et notre intervention auprès des IPR EVS n'a malheureusement pas permis de modifier cet état de fait.

Pour cette année 2024-2025, les formations de bassin ont purement et simplement disparu ! Seules formations proposées : diagnostic et fonctionnement vie scolaire, volet éducatif du projet d'établissement via le Praf. Les formations proposées traduisent l'offensive du gouvernement pour recentrer notre métier sur des pratiques managériales : pilotage de la vie scolaire avec foule de statistiques afin d'évaluer un service vie scolaire, qui pour rappel, n'a aucune existence réglementaire !

Souvent isolé.e.s au sein des établissements, les collègues souhaitent avant tout pouvoir échanger sur leurs pratiques, aborder des thématiques en lien avec le quotidien (identité de genre, mal-être adolescent, décrochage, analyse de pratiques,...) et également créer du lien entre les établissements.

Le SNES FSU milite pour une formation continue des CPE, concepteurs et conceptrices de leur activité !

Magali GOUJU



Aux urnes citoyen·nes !

Cette année encore les CPE seront les premier·es à mettre en œuvre la démocratie scolaire. Contrairement à l'imaginaire collectif qui les dépeint en autoritaires, ce sont bien souvent les personnels les plus attentif·ves à la parole de l'élève et les plus grand·es partisan·nes de la démocratie et des droits des élèves.

Dans un moment comme le nôtre qui tend à brimer les élèves (Le fameux « choc d'autorité » de M. Attal), et où la démocratie des adultes est de plus en plus abîmée, soyons fier·es d'être les défenseur·es et les bâtisseur·ses de la citoyenneté des élèves.

Julien VANHÉE

Mouvement CPE 2024

3 suppressions, 3 postes PoP et 1 poste Spéa

Le 15 mars 2024, le SNES FSU avait été convié à un groupe de travail sur les postes de CPE. Le ministère ayant demandé à l'académie de Normandie de rendre 3 postes. Nous nous sommes fermement opposés à la fermeture de tout poste car il n'y a pas de CPE en « surplus » dans les établissements scolaires normands.

Postes PoP et Spéa

Pour la rentrée 2024, ce sont 3 nouveaux postes PoP et un poste Spéa qui ont été affichés. Le SNES FSU s'oppose au profilage des postes CPE, d'une part parce que les critères sont flous et d'autre part car l'affectation des collègues sur ces postes se fait dans la plus grande opacité.

Mouvement Intra

Les postes affichés par le rectorat (même si ils ne sont affichés qu'à titre indicatif) montraient de grandes disparités entre les départements (4 pour le Calvados, 11 pour l'Eure, 7 pour La Manche, 5 pour l'Orne et 22 pour La Seine Maritime). Suite à nos interventions l'année passée sur les postes « gelés » pour les stagiaires, aucun poste ne l'a été pour le mouvement 2024.

Le Calvados et La Manche sont très prisés, et les postes peu nombreux. De nombreux collègues entrant.e.s se retrouvent donc affectés en extension, souvent dans L'Eure, le département le moins prisé..

Comme tous les ans, l'administration n'a diffusé que des barres départementales vides de sens ! Elles ne permettent pas d'avoir une vue globale. Le rectorat affiche le nombre de demandeurs (154) mais pas le nombre de mutations obtenues ! Nous ne cessons de demander la communication des barres au niveau des groupements de communes, ce que le rectorat refuse alors que nos collègues d'autres académies l'obtiennent !

Carrière

Rendez-vous de carrière

Cette année, sont concernés par les rendez-vous de carrière, les collègues qui, pendant l'année scolaire 2024/2025, sont situés dans la deuxième année de l'échelon 6, entre 1 an et 2 ans et demi de l'échelon 8 ou dans la deuxième année de l'échelon 9.

Le dernier rendez vous de carrière permettra un passage plus ou moins rapide à la hors classe, dont le SNES-FSU a obtenu le principe d'un passage pour toutes et tous afin de dérouler sa carrière sur au moins deux grades. Attention, l'avis porté au 3ème RDV de carrière est reconduit de façon définitive tous les ans. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à faire un recours si l'avis émis ne vous satisfait pas, même si celui-ci a une incidence mesurée sur le déroulement de la carrière.

Le SNES-FSU continue de demander la déconnexion entre l'évaluation et le déroulé de carrière, ainsi qu'un avancement à un rythme unique dans une classe normale dont les indices incluraient les indices de la hors classe actuelle.

Enfin, en ce qui concerne le RDV de carrière, le SNES-FSU revendique auprès des IPR-EVS que l'observation d'une situation professionnelle ne soit pas obligatoire mais laissée à l'appréciation du CPE, ce que nous avons réussi à obtenir dans le périmètre bas normand avant la fusion.

Hors classe

Pour la dernière campagne d'accès à la hors classe, les taux de promotion ont été augmentés (22 % des promouvables). Pour notre académie, 110 collègues étaient promouvables, 23 ont obtenu la promotion au 1er septembre.

Mouvement Inter

Depuis la fusion des deux académies normandes, la barre d'entrée a diminué drastiquement : 171 points pour 2024 (contre 212 en 2023, 630 en BN et 329 en HN en 2022). 5 postes ont été libérés à l'inter et 44 collègues ont été affecté.e.s dans l'académie.

Recours

Seul moyen d'avoir des réponses, les recours nous permettent d'interroger le rectorat et d'avoir des réponses à vos questionnements, en plus de voir améliorée votre mutation. Huit collègues ont mandaté le SNES FSU pour des recours, 7 ont obtenu une amélioration, le plus souvent par une affectation à titre provisoire. **Les CPE du SNES FSU vous accompagnent et sont présent.e.s lors de ces CAPA !**



Article Carrière

Classe exceptionnelle

Il n'y a plus de viviers à partir de la campagne 2024, les collègues ayant atteint le 5e échelon de la hors-classe sont considérés comme promouvables. Pour classer les promouvables, le barème est supprimé au profit d'un choix discrétionnaire par la hiérarchie.

Le chef d'établissement et l'IPR ont tous les deux toute latitude pour formuler, pour chacun d'eux, un avis. Seuls les avis « Très favorable » sont reconduits annuellement, sauf exception motivée. Les avis « Favorable » et « Défavorable » pourront évoluer lors des prochaines campagnes. **Ces avis ne sont pas susceptibles de recours !** Nous conseillons donc aux collègues éligibles de solliciter un rendez-vous avec le chef d'établissement afin de lui rappeler cette promouvabilité et de lui faire comprendre qu'il est nécessaire qu'il émette un avis « très favorable » afin d'avoir une chance d'accéder à la classe exceptionnelle.

Dans notre académie, 15 collègues ont été promu.e.s, le rectorat a publié l'arrêté collectif seulement le 22 juillet.

Magali GOUJU

Fonctionnaires Stagiaires CPE

14 fonctionnaires stagiaires ont été affecté.e.s dans notre académie, dont 2 à 1/2 temps. Conséquence de leur affectation sur des postes vacants, seulement 4 sont affecté.e.s sur le périmètre Caen. Nous pouvons donc craindre à terme, la fermeture de la formation CPE à l'Inspé de Caen, d'autant plus qu'un grand nombre des reç.u.es concours 2024 ont été affecté.e.s en dehors de l'académie normande.

Le SNES FSU défend une formation à mi-temps, en surnombre dans les établissements.

Stage spécial Stagiaires / Mutations inter 19 et 21 Novembre 2024

Quelques mois après la rentrée, ces stages permettront :

- De vous informer des **mutations, auxquelles vous devez obligatoirement participer cette année. La saisie des vœux a lieu au mois de novembre**, c'est la raison pour laquelle nous organisons les stages à cette période ;
- De **répondre à vos questions** concernant le déroulement de la carrière ;
- De vous **informer sur vos droits** ;
- De **confronter les expériences** : travail en classe, échanges avec les collègues, préparation de cours et corrections, relations avec l'administration... ;
- De réfléchir ensemble **aux revendications à élaborer** (calendrier de formations, rôle du tuteur, titularisation, ...).

Magali GOUJU

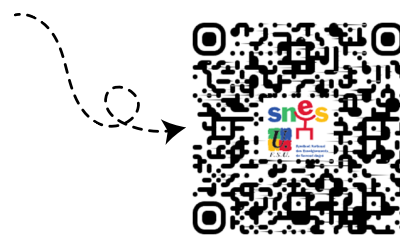


Non Titulaires : Des Contrats sur Zone de Remplacement (CZR) mais à quelles conditions ?

En fin d'année scolaire dernière, le rectorat de Normandie a proposé aux contractuel.le.s des contrats CZR (contrat sur zone de remplacement) pour la rentrée 2024. Au premier abord, cela pouvait sembler être une bonne nouvelle. Toutefois, suite aux interrogations du SNES FSU, quelques précisions ont été apportées. Le rattachement administratif sera fait dans un EPLE proche du domicile (30km). Si les collègues sont affecté.e.s sur Zone académique, iels seront affecté.e.s dans un rayon proche de leur RAD, car les personnels non titulaires ne peuvent pas percevoir les ISSR.

Le recours aux contractuel.le.s augmente tous les ans, la gestion des agents par le rectorat est de plus en plus opaque. Pour ne pas rester seul.e.s face à une administration toujours prête à faire des économies, le SNES FSU organise des stages spécifiques pour les non titulaires

- **Mardi 21 janvier à Rouen**
- **Jeudi 23 janvier à Caen**
- **Vendredi 24 janvier dans La Manche (lieu à venir)**



L'année 2023-2024 a été dense mais aussi riche en actions syndicales. Le SNES-FSU a été au rendez-vous en rassemblant les personnels (pour défendre l'École publique après les provocations d'Amélie Oudéa-Castera), puis en initiant la campagne « Nous ne trierons pas nos élèves » pour mettre en échec le « Choc des savoirs ». Contrairement à ce que claironnait Gabriel Attal en décembre, et grâce à l'action collective, il n'y aura pas de groupes de niveaux partout !

Pour les CPE en particulier, le SNES-FSU défend :

Une conception du métier centrée sur le suivi de l'élève. Les CPE ne sont ni responsables RH, ni coachs, ni agents de sécurité mais des éducateur-ices ayant un objectif émancipateur pour les élèves.

Un-e CPE concepteur de son activité et non un simple exécutant enchaîné à des lettres de mission, comme le prévoit le PACTE, que trop de collègues acceptent, avec les nombreuses missions additionnelles, poussés par un salaire de plus en plus raboté.

Un temps de travail à 35h hebdomadaires Toutes Tâches Comprises, comme prévu par la circulaire de 2015 trop souvent bafouée par certain-es chef-fes d'établissement.

Notre action syndicale n'est possible que grâce aux adhésions. Sans elles, nous ne pourrions fonctionner. Plus que jamais, s'engager avec le SNES-FSU, c'est faire le pari de l'éducabilité de tous les jeunes, c'est s'engager pour défendre une conception éducative du métier et exiger un service public d'Éducation ambitieux. Dans cette année si particulière, ensemble, donnons dès maintenant toute leur place aux enjeux éducatifs et sociaux. Participez à cet engagement, rejoignez-nous en adhérant au SNES-FSU.

Julien VANHÉE

Stage CPE : où en est le métier ?

Les multiples réformes (du lycée, du bac, de la voie professionnelle, du collège avec le choc des savoirs, de la formation initiale et continue...) représentent la concrétisation d'attaques frontales qui modifient notre métier.

Après des années d'altération progressive et de dégradation des conditions de travail, prenons le temps d'identifier les difficultés du métier et de débattre entre pairs. Alors que les CPE sont sans cesse sollicités et que leurs missions s'alourdissent, ce stage, animé par des intervenants nationaux du groupe métier et du secteur CPE, permettra de préciser la situation en analysant ce qui se joue actuellement pour les CPE.

Pourquoi est-on si attaché à notre métier ? Qu'est-ce qu'un métier ? Qu'en est-il des prescriptions et du travail réel ? Comment défendre nos missions ? Quels sont les ressorts des empêchements de travailler ? CPE un métier d'avenir ?

Autant de questionnements que nous aborderons et auxquels nous essayerons de répondre en nous appuyant sur la construction du métier entre les années 1970 et 2000 et sur la circulaire de mission des CPE de 2015.

Le 10
décembre
2024
à Caen



Pour s'inscrire

Le dépôt d'une autorisation d'absence au secrétariat de votre établissement 1 mois avant le stage, disponible sur votre espace adhérent. Le stage **est ouvert à tou-tes**, syndiqués ou pas encore.

Se syndiquer, c'est :

- Recevoir toute l'information sur vos carrières et vos droits
- Être accompagné-e et défendu-e
- Faire partie de la première organisation syndicale du 2d degré, la seule à même de peser et de porter efficacement la voix des personnels, la vôtre
- Agir pour gagner la revalorisation de nos salaires et une amélioration des conditions de travail
- Renforcer un outil syndical, présent à tous les niveaux : établissements, CIO, départemental, académique, national, et dans de nombreux corps de métiers avec la FSU (ATOSS, AS, PLP, Infirmier-es...)
- Réfléchir collectivement aux contenus et pratiques professionnelles et ainsi promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.

Vous pouvez donner le bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site www.normandie.snes.edu) au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou le renvoyer directement au SNES-FSU de Normandie.

Vous pouvez aussi vous syndiquer en ligne pour une adhésion immédiate. En adhérant dès la rentrée, il est possible de payer en 10 fois. Vous recevrez ensuite une attestation permettant d'obtenir un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.



Pour adhérer au
SNES-FSU
Scannez ce QR-Code

Composition du secteur CPE

Vos élu.e.s et représentant.e.s du SNES-FSU

- Julien VANHÉE, Lycée M. Sembat, Sotteville-Les-Rouen (76)
- Clarisse MACÉ, Clg A. Heurgon-Desjardins, Cerisy La Salle (50)
- Emmanuel POISSON, Lycée Mézeray/Gabriel, Argentan (61)
- Magali GOUJU, Clg J. Castel, Argences (14) (élue CAPA 2nd degré)
- Capucine HERVIEU, Clg J. Michelet, Lisieux (14)
- Fabrice TURQUER, Clg S. Lipinska, Louviers (27)

Les permanences

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 au local du SNES à Caen (206 rue Saint Jean). Et du Lundi au vendredi de 9h à 17h au local de Rouen (14 bd des Belges)
Vous pouvez rencontrer et questionner nos militant.e.s dans nos locaux, en prenant rendez-vous par téléphone ou par mail (normandie@snes.edu).

Permanences spécifiques CPE les mardi, jeudi et vendredi à Caen, le jeudi à Rouen

